



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

VIOLENCES CONJUGALES :

« LE CONFINEMENT EST DEVENU UN INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE POUR LES AGRESSEURS »

Alors que les violences conjugales représentent l'essentiel des gardes à vue depuis le début du confinement, police, justice et acteurs associatifs doivent s'adapter pour protéger au mieux les victimes.

Mercredi 1^{er} avril, tribunal judiciaire de Nanterre. Dans l'enceinte, fermée au public, résonnent les pas des policiers. Une seule salle d'audience est ouverte, où sont tranchées les demandes de mise en liberté de certains détenus, entendus depuis leur prison par visioconférence. Sont jugés, aussi, de rares prévenus en comparution immédiate, surtout pour non-respect du confinement. Quand soudain, profitant d'une suspension d'audience, la procureure de Nanterre, Catherine Denis, s'invite dans la salle et interpelle le magistrat qui préside les débats du jour.

M^{me} Denis souhaite qu'un certain Saïd, poursuivi pour avoir frappé à plusieurs reprises son ex-compagne, soit jugé, comme cela avait été initialement prévu un mois plus tôt. Or la procureure vient d'apprendre que l'affaire risque fort d'être renvoyée. « Là, il est là. Qu'est-ce qui s'oppose à ce qu'on le juge ?, s'étonne Catherine Denis auprès du président. Avouez que c'est quand même ubuesque. » Avant de s'en aller, elle conclut : « Je vous aurai fait part de mon incompréhension. »

Les faits : Saïd, un grand gaillard maigre d'une trentaine d'années, est poursuivi pour avoir frappé sa femme. Coups de poing, de pied, tirage de cheveux, voilà plus de sept ans que ça dure. Plusieurs plaintes ont été déposées, son casier judiciaire s'est rempli. Sa compagne a dénoncé des violences sur leurs deux enfants, de 9 et 8 ans. Le 4 mars, il a été placé en détention en attendant son procès, fixé au 1^{er} avril. Fin mars, en pleine épidémie, sa demande de mise en liberté a été acceptée. Alors Saïd est sorti de prison, avec interdiction d'entrer en contact avec son ex-compagne. Mais il n'a pas respecté cette condition, a multiplié les menaces, et la jeune femme, inquiète, a dû quitter l'hébergement d'urgence qu'elle occupait. Nouvelle interpellation donc, le 31 mars. Le débat procédural tient en une question : Saïd, qui devait comparaître libre le 1^{er} avril, doit-il être jugé alors qu'il est sous main de justice, et que le juge des libertés et de la détention ne s'est pas encore prononcé sur son cas ?

Nombreux reports d'audiences

Tandis que Saïd, veste de jogging et masque sur le visage, vient de s'installer dans le box vitré, la représentante du parquet, en écho à Catherine Denis, se dit favorable à une



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

incarcération : « *Je ne sais pas ce qu'il faut pour que monsieur comprenne. La seule solution c'est que monsieur soit derrière les barreaux.* » Le tribunal reporte l'affaire au 13 mai. Quelques heures plus tard, ce 1^{er} avril, le juge des libertés et de la détention a décidé de ne pas réincarcérer Saïd. « *Il a maintenu le contrôle judiciaire. Fin de l'histoire, et pour l'instant sa femme est toujours en vie* », raconte au *Monde* Catherine Denis, mi-avril. Mais la magistrate, devant les nombreux reports d'audiences, s'inquiète pour « *la sécurité des victimes* ».

Cette affaire illustre les difficultés de la justice face au délicat sujet des violences conjugales, l'un des « *contentieux essentiels* » en temps de coronavirus. Au niveau national, les ordonnances de protection pour les victimes qui se terminaient pendant le confinement ont été prolongées. La distribution de téléphones « *grave danger* » s'est accélérée. De 897 attribués au 5 mars, leur nombre est passé à 956 le 27 mars, puis a franchi la barre du millier courant avril, indique le ministère de la justice. Fin mars, la garde des sceaux, Nicole Belloubet, a averti que les remises de peines spéciales pour les détenus ayant eu « *un comportement exemplaire pendant la période d'état d'urgence sanitaire* » ne concerneraient « *ni les terroristes, ni les criminels, ni les personnes condamnées pour des violences intrafamiliales* ».

Mais la justice tournant au ralenti, l'éventail des réponses pénales s'est réduit. Les obligations de soins sont renvoyées à la fin du confinement. Tout comme celles de pointer au commissariat. Les stages de responsabilisation, pour les auteurs, ne sont plus organisés par les services pénitentiaires d'insertion et de probation. « *Tout ne mérite pas des peines d'emprisonnement ferme*, souligne la procureure Catherine Denis. *D'ailleurs, on nuance nos réponses, on ne renvoie pas tout devant le tribunal. Mais en ce moment, on n'a pas beaucoup d'autres réponses alternatives.* »

Si les situations varient localement, les différents procureurs interrogés par *Le Monde*, à Amiens, Grenoble, Nanterre, Alès dans le Gard, ou Rennes, observent tous que les violences conjugales représentent la plus grande partie des gardes à vue. « *Les bagarres de rue, les conduites alcooliques en récidive, les délits de fuite, sont devenus très résiduels*, relève François Schneider, le procureur d'Alès. *Il y a du coup un effet de loupe qui fait que les violences conjugales apparaissent beaucoup plus représentées dans les faits les plus graves.* » Même s'il craint une « *vague* » qu'il sent déjà arriver, M. Schneider assure que la politique pénale en la matière, dans le ressort de son parquet, n'a pas changé.

Hausse des interventions à domicile

A Rennes, comme dans d'autres juridictions en France, le dispositif des « *porteurs de paroles* » a été lancé fin mars. Un bordereau à remplir en ligne permet à des « *primo-confidents* », de donner l'alerte, en accord avec la victime. « *J'ai fait le choix, eu égard au contexte à risques, de conserver un haut niveau de réponse pénale*, explique Philippe Astruc,



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

procureur de Rennes. *Alors que les violences conjugales ont occasionné 137 déferrements en 2019, nous en avons déjà ordonné 108 cette année, au 8 avril. »*

« Il existe une difficulté supplémentaire pour les femmes de se signaler quand elles sont victimes », dit Ernestine Ronai, présidente de l'observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis

Du 16 mars au 12 avril, le ministère de l'intérieur a noté une hausse de 48 % des interventions à domicile, par rapport à la même période de l'année, en 2019 – un chiffre de + 33 % pour la Préfecture de police de Paris. Des interventions qui ne sont pas toutes liées à des violences conjugales, mais à des « *différends familiaux* ». Le numéro 114, qui permet à des victimes d'envoyer des SMS pour alerter sur leur situation, représente « plus de 150 dossiers par jour », ajoute-t-on au ministère. De son côté, la chancellerie n'avance aucun chiffrage des plaintes pour l'instant ni des condamnations pour ces faits. « *La remontée des chiffres est très compliquée*, confirme Véronique Parent, procureure à Saint-Quentin, dans l'Aisne, et secrétaire générale du parquet général de la cour d'appel d'Amiens. *Il n'y a pas de hausse significative des gardes à vue ni des plaintes, mais le confinement les rend plus difficiles à déposer. »*

« *Le recueil de la parole de la victime est encore plus complexe que d'habitude* », abonde la substitut du procureur à Grenoble, Inès Delay, référente sur les violences conjugales, tout en louant le travail des associations. Alors que les contacts physiques sont rendus plus difficiles, la magistrate observe une hausse particulièrement élevée des alertes sur un portail spécifique : « *La police a eu huit signalements pour la période du 15 mars au 14 avril, alors qu'en temps normal elle en reçoit environ un par mois. Sur ces huit signalements, l'un est un fait de viol de la part d'un copain de la victime, hébergé dans le cadre du confinement, et les sept autres sont des violences conjugales.* » Comme d'autres magistrats, elle craint qu'après la grève des avocats le coronavirus fasse exploser les délais d'audience, déjà particulièrement importants. « *Quand vont être effectivement jugés les auteurs qui avaient commis une infraction en septembre 2019, qui devaient être jugés en mars 2020 et dont l'audience a été reportée sine die ? On traite l'urgence, l'éviction rapide du conjoint violent, mais pour l'instant on n'a pas de solutions pour les situations "non urgentes" qui risquent de le devenir. »*

Il s'agit de tout mettre en place pour éviter que certaines violences ne passent sous les radars de la justice. « *Il existe une difficulté supplémentaire pour les femmes de se signaler quand elles sont victimes*, souligne Ernestine Ronai, présidente de l'observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis. *Parce que, en période de confinement, monsieur est toujours là. Les médecins, les assistantes sociales, les associations, tous ces acteurs qui peuvent repérer les violences sont moins en contact avec les victimes. »*



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

9 000 appels depuis le 21 mars

La communication autour des canaux de signalement s'est donc intensifiée ces dernières semaines. Certaines enseignes de supermarché impriment ainsi, en bas de leurs tickets de caisse, les contacts utiles en cas de violences conjugales. Les pharmaciens ont été mis à contribution, comme possibles relais d'alerte. Peu habitués à cette situation, certains se sont tournés vers les professionnels du 3919, qui reçoit beaucoup de leurs appels. D'abord perturbée, la ligne destinée aux femmes victimes de violences fonctionne désormais tous les jours et a pris en charge plus de 9 000 appels depuis le 21 mars – et près de 2 500 appels la seule semaine du 12 avril, soit 20 % en plus par rapport à la première semaine de mars.

« Des femmes qui avaient du mal à mettre des mots sur les violences au sein de leur couple conscientisent brutalement cette question », indique Françoise Brié, la présidente de la Fédération nationale Solidarité femmes. Parmi elles, de nombreuses professionnelles de santé, *« déjà soumises à une situation éprouvante »*, dont certaines sont accusées par leurs conjoints de mettre en danger leurs familles en poursuivant leur activité dans les hôpitaux et les Ehpad. *« On connaît la stratégie des agresseurs : le confinement est devenu un instrument supplémentaire pour reprendre la main sur leur conjointe et exercer de nouvelles violences »,* poursuit Françoise Brié. Les écoutantes, pour la plupart en télétravail depuis leur domicile, évoquent des appels *« plus courts que d'habitude »* passés à voix basse depuis le local poubelle ou la file d'attente d'un supermarché. Depuis le début du confinement, le 3919 a sollicité *« 8 à 10 fois par semaine »* les services de police et de gendarmerie contre deux ou trois par mois en période ordinaire. Ces signalements, déclenchés avec l'accord des victimes, suscitent systématiquement l'intervention à domicile et souvent le déferrement au parquet.

Depuis le début du confinement, le 3919 a sollicité « 8 à 10 fois par semaine » les services de police et de gendarmerie contre deux ou trois par mois en période ordinaire

Le ministère de l'intérieur fait le même constat au sujet de son portail de signalement des violences sexuelles et sexistes [Arretonslesviolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr), dont les effectifs ont été renforcés pour répondre à l'afflux de demandes. *« C'est monté en flèche depuis le 16 mars, observe le commissaire de police Samuel Hosotte, responsable de la division de la prévention et des partenariats à la direction centrale de la sécurité publique. Nous constatons surtout une proportion plus importante des signalements pour violences conjugales : 50 % contre 25 % à 30 % habituellement. »* En cas de danger imminent, si la personne ne veut pas s'identifier, la police a les moyens de la localiser grâce à son adresse IP. *« Ce qui nous a permis d'éviter des situations catastrophiques, explique le commissaire. Mais en cas d'urgence, on préconise toujours l'appel au 17 ou au 112. »* L'homicide n'est pas le seul risque craint par ces professionnels : *« On a aussi des personnes suicidaires, qui se sentent coupables d'être victimes et ne supportent plus de vivre dans la violence. Leur passage sur le*



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

portail permet de les repérer : nous mettons tout en place pour éviter qu'elles ne passent à l'acte. »

Solutions temporaires

Plus que jamais, Ernestine Ronai prône l'éviction du conjoint violent du domicile familial. « *Dans le cadre du confinement, on applique le principe de précaution : nous sommes confinés pour que tout le monde ne soit pas contaminé. Il faut aussi appliquer ce principe de précaution pour les victimes.* » Le ministère de la justice et le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes ont annoncé la mise en place d'une plateforme nationale d'hébergement pour les auteurs de violences conjugales, qui a concerné une quarantaine de personnes en moins d'un mois.

La Ville de Paris, en coopération avec le parquet, a débloqué une quinzaine de places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour les conjoints violents dont l'éviction a été prononcée et pour ceux dont la sortie de prison est programmée pendant cette période. Mais ce sont encore souvent les victimes qui quittent le domicile familial. Pour elles, la situation est complexe : aucun déménagement n'est organisé actuellement et les commissions d'attribution de logements sociaux sont figées. « *Les dispositifs étaient déjà engorgés avant le confinement, mais si la décohabitation n'est pas organisée, on prend le risque d'avoir des féminicides et des infanticides* », alerte Hélène Bidard, l'adjointe chargée de l'égalité femmes-hommes à la Mairie de Paris. Au 23 avril, une dizaine de féminicides ont été recensés sur la page Facebook du collectif Féminicides par compagnons ou ex.

Outre les nuitées d'hôtel, les mairies, en partenariat avec les associations, imaginent et bricolent des solutions temporaires. A Marseille, l'OM a ainsi mis à disposition son centre d'entraînement. A Paris, « *une quinzaine de logements sociaux, des T2 et des T3, dans lesquels les bénéficiaires ne se sont pas encore installés, sont occupés par des femmes avec enfants*, indique Hélène Bidard. *Des logements étudiants vides accueillent 44 femmes, seules ou avec un enfant. Et des propriétaires privés ont fait donation d'un immeuble vide dans le 9^e arrondissement pour les accueillir.* »

Au-delà de l'urgence, les professionnels des violences conjugales pensent déjà à l'après. « *De nombreuses situations sont aggravées par le confinement : des suites juridiques fortement ralenties, l'état psychique et physique de ces femmes après des semaines de violences, la précarisation de celles qui ont perdu leur emploi ou sont au chômage partiel...*, explique Françoise Brié. *Il faudra envisager des dispositifs importants de soutien.* » D'autres responsables associatifs, présents dans une taskforce mise en place par le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, redoutent un effet « sortie de prison » à partir du 11 mai. Leur crainte : que le déconfinement et la fin du huis clos imposé se traduisent par une recrudescence des violences sexuelles et sexistes dans l'espace public.



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

L'enquête du « Monde » sur les féminicides en France

Depuis le mois de mars 2019, et pour une année complète, une équipe d'une dizaine de journalistes du *Monde* est mobilisée pour enquêter sur les féminicides, ou meurtres conjugaux, commis en France. Il s'agit de documenter, de la façon la plus détaillée possible, comment et pourquoi plusieurs dizaines de femmes meurent, tous les ans, en France, tuées par leurs conjoints.

Pour analyser en profondeur la situation et contribuer à la prise de conscience de sa gravité, nous avons choisi d'enquêter sur les 120 féminicides identifiés pendant l'année 2018. Dossier par dossier, nos journalistes tentent de reconstituer les faits, les histoires, les itinéraires, et surtout cherchent ce qui n'a pas été fait, ou ce qui aurait pu être fait, par la police, la justice, les services sociaux, afin de prévenir ces meurtres. Avec une conviction : une grande partie de ces féminicides pourrait être évitée, si la société française s'en donnait les moyens.